



## Communiqué du 18 juin 2020

### Saint Siméon – village des associations

Une manifestation de grande ampleur comme la Saint Siméon nécessite de caler toute l'organisation bien en amont de l'événement. C'est en juin, au plus tard, que sont passées habituellement les commandes auprès des entreprises et associations qui assurent les prestations pendant ce week-end festif de septembre.

Dans le contexte sanitaire actuel, la ville a attendu jusqu'au dernier moment pour décider du devenir de la Saint Siméon et doit aujourd'hui décider de la maintenir ou non, les 12 et 13 septembre prochains.

À ce jour, la commune constate qu'avec le Covid-19 :

- le respect des gestes « barrières » demeure indispensable et ce, sans doute pour un certain temps encore,
- de nombreuses associations musicales ou fanfares ne peuvent actuellement répéter et sont en difficulté pour que leurs adhérents s'engagent pour le début septembre,
- le traditionnel défilé, moment fort de notre Saint Siméon concentre un très grand nombre de personnes sur la route de Dieppe, sans possibilité d'organiser et de faire respecter les règles de distanciation,
- de même, le feu d'artifice ou la parade sur le stade Blériot, rassemble un nombre important de personnes, dans une proximité difficile à réguler.

Pour les événements festifs, les contraintes sont d'assurer une distanciation physique d'un mètre, de filtrer toutes les entrées d'une zone délimitée pour s'assurer du nombre de participants et ainsi éviter les regroupements de plus de 10 personnes, sauf à prévoir des places assises. Le format de la Saint Siméon est donc totalement incompatible avec ces règles.

En conséquence, nous sommes amenés dès maintenant, à décider de ne pas organiser les fêtes de la Saint Siméon, cette année, dans leur forme habituelle.

Nous espérons retrouver en 2021 ce moment festif qui nous manquera tous cette année.

En ce qui concerne le **village des associations**, nous examinons la possibilité de l'organiser le samedi 12 septembre sur le parking derrière la mairie afin d'aider les associations à relancer les activités pour l'année 2020-2021. Nous vous tiendrons informés, au plus vite après consultation des associations.